



**Formation continue des psychologues chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite Arrêté du 18 janvier 2019**  
Articles L. 6353-1, 2 et R. 6353-1 du Code du travail

**Pré requis** : Avoir fait la formation initiale

**Type d'action** : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

**Objectifs** : La formation permet de maintenir et d'actualiser les connaissances psychologues qui ont fait leur formation initiale

**Public concerné** : Psychologues inscrits au répertoire ADELI chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

**Durée** : 3 heures

**Modalité** : Distanciel (Un lien de connexion pour rejoindre la salle de formation vous sera communiqué 3 jours avant la date prévue de formation)

**Tarif** : 250€

**Délais d'accès à la formation** : 15 jours

**Personne à contacter** : Mme OXYBEL portable : 0690 531832

**Taux de réussite** : 100%

**Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap, nous contacter pour les moyens mis en place.**

**Programme :**

- Un retour d'expérience sera abordé dans le cadre d'un travail de groupe
- Analyse collective des avis rédigés par les psychologues en formation

**Actualisation des connaissances en matière :**

- D'évaluation psychotechnique
- De choix des tests psychotechniques valides
- De réalisation des tests en face à face

**Evaluation de la formation :**

- Appréciation s'agissant des points forts et des points faibles

**Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action de formation :**

- Feuilles d'émargement,

**Moyens permettant d'apprécier les résultats :**

- Une fiche d'évaluation remise à l'issue de la formation qui permet de révéler les indices de satisfaction

**Moyen d'encadrement** : Psychologue clinicienne – Psychothérapeute

Agree sécurité routière, Intervenante en sécurité routière depuis plus de 12ans : stages de récupération de points ; tests psychotechniques

**Sources** : <http://www.securite-routiere.gouv.fr/medias/documentation/guides-et-depliants> ;

Le site internet santé & conduite (<http://medecins.inserr.org/>) ;

Légifrance-ONSR (Observatoire Nationale Sécurité Routière)